



SERVICE PARTAGÉS CANADA

UN APPEL D'OFFRES POUR SYSTÈME D'ALIMENTATION SANS COUPURE (ASC) ET UNITÉ DE DISTRIBUTION D'ALIMENTATION (PDU)

Affaires Mondiales Canada

N° de sollicitation	BPM011620	Date	18 février, 2021
---------------------	-----------	------	------------------

Bureau de délivrance	Services Partagés Canada 180 rue Kent, 13ème étage Ottawa, Ontario K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toutes les questions et commentaires concernant ce document).	Nom	Makara Phan	
	No. Téléphone	613-793-9078	
	Adresse Électronique	makara.phan@canada.ca	
	Adresse Postale	180 rue Kent, 13ème étage Ottawa, Ontario K1P 0B5	
Date et heure de clôture	26 février 2021 à 14h00		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Adresse électronique pour soumettre votre réponse avant la date de clôture	makara.phan@canada.ca		

L' AMENDEMENT 011 DE LA SOLLICITATION EST DÉLIVRÉ POUR :

1. Corriger la réponse à la question 5 dans le BPM011620 Amendement 003 Période de questions; et
2. Publier les réponses du Canada aux questions des soumissionnaires .

1. Le Canada a corrigé la réponse qu'il a fournie dans le document BPM011620 Amendement 003 Période de questions à la question 5.
2. Publier les réponses du Canada aux questions des soumissionnaires reçues pendant la période de questions pour Q34 à Q46.

Question du soumissionnaire 001	Un pdu vertical 0U (demi-hauteur) (36,1 pouces de long) serait-il acceptable?
Réponse du Canada à la question 001	Non, la PDU doit pouvoir être montée en rack dans un format horizontal. Conformément aux spécifications, la solution PDU doit inclure des kits de montage en rack et ne doit pas dépasser une hauteur maximale de 2U par PDU dans un format horizontal.
Question du soumissionnaire 002	Référence page 45 de 81, Critères d'évaluation obligatoires en vertu de la section M.11 des exigences techniques obligatoires. La couronne peut-elle définir les kits de montage en rack comme étant une exigence de kit de 4 poteaux ou de 2 poteaux de rail?
Réponse du Canada à la question 002	Le kit de montage pour bâtis doit être un kit pour bâti à 4 montants.
Question du soumissionnaire 003	Référence page 25/81, partie 7 Clauses contractuelles résultantes, article numéro 5 Livraison, la Couronne peut-elle confirmer qu'elle comprend que les équipements UPS sont dotés de batteries ayant une durée de vie fixe et une espérance de vie définie. Pour les grands projets de déploiement, il est généralement souhaitable de faire coïncider la livraison de l'équipement avec les exigences de déploiement afin d'optimiser les performances et la durée de vie des batteries. La Couronne peut-elle confirmer les quantités à livrer le 31 mars?
Réponse du Canada à la question 003	La demande de propositions (DP) a été mise à jour avec un calendrier de livraison et une nouvelle date limite de livraison du 30 septembre 2021.
Question du soumissionnaire 004	Référence page 25/81, partie 7 Clauses contractuelles résultantes, article numéro 5 Livraison, étant donné que l'État prend livraison de la totalité de la quantité d'UPS le 31 mars, pouvez-vous fournir le calendrier de mise en œuvre ? Si l'UPS n'est pas mis sous tension dans un délai déterminé, les batteries peuvent devoir être remplacées moyennant un coût supplémentaire.
Réponse du Canada à la question 004	Le Canada ne fournira pas son calendrier de déploiement. Toutefois, la demande de propositions (DP) a été mise à jour avec un calendrier de livraison et une nouvelle date limite de livraison du 30 septembre 2021.
Question du soumissionnaire 005	M.39. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution PDU présente les caractéristiques suivantes : a) L'interface de gestion de réseau intégrée à un port Ethernet (minimum 1 Gbps), Aucun dispositif de gestion de réseau externe n'est acceptable. b) La gestion du réseau prend en charge le protocole SNMP (Simple Network Management Protocol)

	<p>c) Doit permettre la configuration d'une passerelle par défaut</p> <p>La vitesse de l'interface réseau du PDU - peut-elle être de 10/100 ou doit-elle être de 10/100/1000 MBPS?</p>
Réponse du Canada à la question 005	<p>Le Canada a réexaminé la réponse qu'il a fournie dans l'amendement 003 Période de questions à la question 5, et apporte la correction suivante :</p> <p>Supprimer : Une vitesse de 10/100 MBPS pour l'interface réseau du UDP est acceptable.</p> <p>Insérer : L'UDP doit avoir un port Gigabit Ethernet. Le port doit être conforme à la norme 1000base-t.</p>
Question du soumissionnaire 006	<p>1. En ce qui concerne les critères d'évaluation obligatoires en vertu de la section M.11 des exigences techniques obligatoires (page 45 de 81). La Couronne pourrait-elle préciser si l'exigence relative aux supports de montage est un kit de 4 poteaux ou de 2 poteaux et de rails ?</p>
Réponse du Canada à la question 006	<p>Le kit de montage pour bâtis doit être un kit pour bâti à 4 montants.</p>
Question du soumissionnaire 007	<p>2. Pour les clauses contractuelles résultantes, point numéro 5 : Livraison (page 25/81, partie 7) L'État confirme-t-il qu'il comprend que les équipements UPS ont des batteries qui ont une durée de vie fixe et des espérances de vie définies. Pour les grands projets de déploiement, il est généralement souhaitable de faire coïncider la livraison de l'équipement avec les exigences de déploiement afin d'optimiser la performance et la durée de vie des batteries.</p> <p>La Couronne peut-elle confirmer les quantités à livrer le 31 mars ?</p>
Réponse du Canada à la question 007	<p>La demande de propositions (DP) a été mise à jour avec un calendrier de livraison et une nouvelle date limite de livraison du 30 septembre 2021.</p>
Question du soumissionnaire 008	<p>1. La sollicitation indique : M.47. Le soumissionnaire doit démontrer que l'UDP est au moins un courant d'entrée réglementaire réduit (Amérique du Nord) de 16A. Note : "Si l'entrée est limitée à 16A, alors toutes les sorties C13 et C19 seront également limitées à 16A ou moins". M.47. Le soumissionnaire doit démontrer que l'unité PDU est au moins un (1) connecteur de sortie C19. Veuillez confirmer que vous avez besoin d'une seule prise C19 d'une intensité nominale de (15A) ?</p>
Réponse du Canada à la question 008	<p>Le UDP doit avoir au minimum un courant d'entrée déclassé réglementaire (Amérique du Nord) de 16A.</p> <p>Le UDP a besoin au minimum d'une prise C19.</p>
Question du soumissionnaire 009	<p>2. La sollicitation Page 25 # 5 Livraison indique : "L'entrepreneur doit effectuer la livraison complète au plus tard le 31 mars 2021. Si la livraison complète n'est pas effectuée avant le 31 mars 2021, le présent contrat peut être annulé" . L'appel d'offres prévoit un délai de moins de 7 semaines à compter de la clôture de l'appel d'offres pour réaliser le test de preuve de proposition et livrer plus de 1650 articles. Le gouvernement envisagera-t-il une livraison dans un délai de 20 à 30 semaines après réception du contrat?</p>
Réponse du Canada à la question 009	<p>La demande de propositions (DP) a été mise à jour avec un calendrier de livraison et une nouvelle date limite de livraison du 30 septembre 2021.</p>

Question du soumissionnaire 010	3. L'appel d'offres n'indique pas la longueur du cordon pour le L6-20P sur l'entrée du PDU ? Veuillez confirmer la longueur du cordon?
Réponse du Canada à la question 010	Le cordon du L6-20P doit mesurer au minimum 6 pieds de long.
Question du soumissionnaire 011	Veuillez préciser si le système doit être certifié CSA avec label ou si les certificats UL et/ou CE sont également acceptables ?
Réponse du Canada à la question 011	Les certificats CSA sont acceptables comme équivalents pour les certifications UL et CEI recherchées dans le RFP. - Solution de protection contre les surtensions: Doit être conforme à UL 1449 3e édition ou 4e édition ou CEI 61643-11 ou les deux. - Solution UPS: Doit être conforme à UL 1778 ou CEI 62040-3 ou les deux.
Question du soumissionnaire 012	En raison du changement d'autorité contractante et de l'absence de réponses à nos questions et les modifications étant incorrectes ou manquant d'informations, nous demandons une prolongation de cet appel d'offres. Il y a environ 75 exigences techniques qui nécessitent des réponses détaillées. Les réponses aux questions sans réponse ont une incidence sur nos réponses aux exigences techniques. Nous avons besoin de plus de temps pour préparer cet appel d'offres une fois que les réponses aux questions auront été fournies. En outre, une fois que les réponses à nos questions seront publiées, nous aurons besoin de temps pour poser d'autres questions (si nécessaire) en fonction des réponses.
Réponse du Canada à la question 012	Une prolongation a été accordée. La nouvelle date de clôture est le 12 février 2021
Question du soumissionnaire 013	M.1. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution UPS est capable de fournir une batterie de secours pendant au moins 15 minutes sous une charge de 3500W. Q. Notre solution peut offrir 11,8 minutes en 5U (sans avoir besoin d'une batterie externe). Si cela est acceptable, nous pouvons alors satisfaire au point M.5. M.5 Le soumissionnaire doit démontrer que la solution UPS avec batterie ne dépasse pas 6U. Q. S'agit-il d'une spécification stricte ? Pour l'option 1 : la plupart des onduleurs de cette catégorie nécessiteront au minimum l'onduleur principal et une armoire de batterie externe. La dimension de la solution dépassera 6U. Cela sera-t-il acceptable ? Pour l'option 1, le meilleur scénario exigera 8U. Pour l'option 2 : avec l'ajout d'une armoire de transformateur, cela dépassera certainement aussi 6U. Pour l'option 1, le meilleur scénario exigera 10U.
Réponse du Canada à la question 013	La solution UPS (UPS, batteries et armoires de batteries) ne doit pas dépasser 6U et doit fournir une batterie de secours d'au moins 15 minutes sous une charge de 3500W. Ceci est notre exigence obligatoire, 11,8 minutes ne sont pas acceptables.

	<p>Pour l'option 1: La solution UPS (UPS, batteries et armoires de batteries) ne doit pas dépasser 6U et prendre en charge une batterie de secours d'au moins 15 minutes sous une charge de 3500 W.</p> <p>Pour l'option 2: le transformateur abaisseur et le PDU ne font pas partie de l'exigence 6U pour la solution UPS.</p>
Question du soumissionnaire 014	<p>Question 1 :</p> <p>Nous avons remarqué qu'un amendement récent indiquait la date de clôture de cette sollicitation comme étant le 4 février 2021, ce qui était incorrect. Nous pensons qu'il s'agit probablement d'une erreur typographique car cet amendement visait à changer l'autorité contractante et à indiquer "Sur la page de couverture, heure de clôture ; insérer : à 14h00 (EST)", alors que la page de couverture indiquait le 5 février 2021. Une date limite fixée au jeudi ou au vendredi de cette semaine ne laisse pas suffisamment de temps pour obtenir les réponses à nos questions et communiquer ces réponses à nos fournisseurs d'UPS, en particulier pendant cette pandémie de Covid-19, afin qu'ils puissent nous aider à préparer une réponse. Par conséquent, le Canada est-il disposé à prolonger la date limite de l'appel d'offres jusqu'au vendredi 12 février 2021?</p>
Réponse du Canada à la question 014	<p>Une prolongation a été accordée.</p> <p>La nouvelle date de clôture est le 12 février 2021.</p>
Question du soumissionnaire 015	<p>Question 2 :</p> <p>En ce qui concerne le formulaire 3 - Feuille de calcul de l'offre financière, le point n° 2 renvoie à l'option 1 et le point n° 3 renvoie à l'option 2. Il n'est pas clair s'il est obligatoire que les soumissionnaires doivent proposer les deux options. Le Canada peut-il clarifier ce point ? Le Canada peut-il préciser qu'il exige un total de 310 UPS ? Les soumissionnaires peuvent-ils proposer une option, par exemple l'option 2, pour une quantité de 310 UPS pour l'article 3, au lieu de la quantité 155, puis indiquer les quantités indiquées pour les articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.</p>
Réponse du Canada à la question 015	<p>Les soumissionnaires doivent fournir tous les articles énumérés en vertu des options 1 et 2.</p>
Question du soumissionnaire 016	<p>Question 3 :</p> <p>Le Canada peut-il indiquer l'adresse de livraison des articles figurant sur la feuille de calcul de l'offre financière ?</p>
Réponse du Canada à la question 016	<p>Oui, le Canada fournira une adresse de livraison dans la région de la capitale nationale pour les articles à livrer. L'adresse exacte sera fournie après l'attribution du contrat.</p>
Question du soumissionnaire 017	<p>Question 4 :</p> <p>Le Canada peut-il confirmer que la garantie de 5 ans indiquée sur le Formulaire 3 - Feuille de calcul de l'offre financière, point n° 10, doit être fournie à l'adresse de livraison pour les articles indiqués sur la feuille de calcul de l'offre financière?</p>
Réponse du Canada à la question 017	<p>La garantie de cinq (5) ans indiquée sur le formulaire 3 doit être fournie pour l'adresse 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario). Votre attention: Joel Piette.</p>
Question du soumissionnaire 018	<p>Question 5 :</p> <p>En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - M.3, nous disposons d'un onduleur qui répond aux exigences et qui est conforme aux normes UL, ce qui implique de multiples vis pour fixer l'unité et empêcher tout contact avec les composants internes. Cette norme UL n'exige pas qu'un boîtier soit verrouillable. Nous pensons qu'une seule marque possède un boîtier verrouillable. Afin de garantir une concurrence loyale et ouverte de la part des autres marques d'UPS, le Canada</p>

	est-il prêt à modifier cette demande de proposition afin de supprimer l'exigence d'un boîtier verrouillable tant que les normes UL sont respectées ?
Réponse du Canada à la question 018	La solution UPS doit répondre à toutes les normes de sécurité électrique que nous avons spécifiées. Le Canada préfère une unité verrouillable, mais une solution avec vis sera jugée acceptable.
Question du soumissionnaire 019	Question 6 : En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - M.15, nous pouvons initialement fournir une interface de gestion de réseau interne qui possède un port Ethernet 10/100 Mbps, ce qui est plus que suffisant pour prendre en charge le protocole SNMP (Simple Network Management Protocol), la configuration d'une passerelle par défaut et les alertes par courrier électronique sécurisé (SMTPS). Afin de garantir une concurrence équitable et ouverte de la part des autres marques d'UPS, le Canada est-il disposé à modifier la présente demande de soumissions afin de supprimer l'exigence relative à (au moins 1 Gbps), qui n'est pas nécessaire ? Par ailleurs, au cours des prochains mois, étant donné le mouvement vers 1 Gbps, même s'il n'est pas nécessaire pour cette application, dans le cadre de la garantie de 5 ans, nous allons mettre à niveau ces interfaces 10/100 Mbps à 1 Gbps sans frais supplémentaires, par conséquent le Canada acceptera-t-il cette alternative de mise à niveau de la garantie ?
Réponse du Canada à la question 019	L'interface de gestion réseau intégrée doit avoir un port Ethernet à un minimum de 1 Gbps.
Question du soumissionnaire 020	Question 7 : En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - M.16, le Canada peut-il confirmer que l'interface de la carte de gestion du réseau UPS doit être conforme à la norme TLS 1.2 ?
Réponse du Canada à la question 020	Oui, la carte de gestion réseau du UPS doit prendre en charge la version 1.2 de TLS ou plus élevé.
Question du soumissionnaire 021	Question 8 : En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - M.27, nous avons un transformateur abaisseur avec un bornier ; cependant, nous offrons la possibilité d'installer une simple prise avant l'expédition à nos clients afin que les services d'un électricien ne soient pas nécessaires. Le Canada peut-il confirmer que cette option est acceptable ?
Réponse du Canada à la question 021	La connexion entre l'onduleur et le transformateur abaisseur doit se faire au moyen d'une simple fiche (et non d'un bornier), de sorte que les services d'un électricien ne soient pas nécessaires pour relier les deux appareils Le fournisseur peut installer une simple fiche sur le transformateur abaisseur qui a un bornier. La fiche doit être installée avant l'expédition de l'équipement. La connexion de la fiche doit être couverte par la garantie. Tout coût lié à cette option doit être inclus dans l'offre. Ce scénario serait considéré comme étant conforme.
Question du soumissionnaire 022	Question 9 : En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - M.43, le Canada peut-il fournir une liste des suites de chiffres qu'il souhaite sélectionner ?

Réponse du Canada à la question 022	<p>Les conseils sur la configuration sécurisée des protocoles réseau (ITSP.40.062) peuvent être trouvés ici: https://cyber.gc.ca/fr/orientation/conseils-sur-la-configuration-securisee-des-protocoles-reseau-itsp40062</p> <p>Le lien contient la liste des suites de chiffrement prises en charge. Reportez-vous au Tableau 3 : Suites de chiffrement recommandées pour la version 1.2 du protocole TLS</p> <p>Nous vous suggérons fortement le soutien des suites de chiffrement suivantes :</p> <p>TLS_ECDHE_RSA_WITH_AES_256_GCM_SHA384 TLS_ECDHE_RSA_WITH_AES_128_GCM_SHA256 TLS_ECDHE_ECDSA_WITH_AES_256_GCM_SHA384 TLS_ECDHE_ECDSA_WITH_AES_128_GCM_SHA256</p>
Question du soumissionnaire 023	<p>Question 10 :</p> <p>En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation des offres - R.26, le logiciel de gestion des ASI qui accompagne notre solution ASI est entièrement capable d'arrêter les hôtes ESXi individuels et les clusters vSphere, mais les fabricants de HP SimpliVity, VMware vSan ou Nutanix Acropolis n'exigent pas que nous certifions notre logiciel de gestion. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une exigence cotée, et que cela permet une autoévaluation du soumissionnaire ; cependant, nous pensons que nous devrions obtenir des points complets parce que nous répondons aux exigences opérationnelles. Dans l'intérêt d'une concurrence équitable et ouverte, le Canada peut-il modifier cette règle 26 pour supprimer le mot "certifié", à condition que nous puissions démontrer que nous pouvons répondre à ces exigences opérationnelles ? Le Canada peut-il confirmer que nous pouvons obtenir des points pour avoir satisfait à ces exigences opérationnelles ?</p>
Réponse du Canada à la question 023	<p>Non, le Canada conservera le critère cotés tels quels. Le fournisseur doit fournir une documentation de référence pour démontrer la preuve de conformité avec l'exigence de certification.</p>
Question du soumissionnaire 024	<p>Pour l'UDP, vous avez demandé 10x prises C13 et 1x prise C19, accepterez-vous une UDP qui a 8x C13 et 6x C19 ?</p>
Réponse du Canada à la question 024	<p>Non, l'UDPi doit fournir <u>au minimum</u> 10 x C13 et <u>au minimum</u> 1 x C19 connecteurs de sortie sur chaque UDPi.</p>
Question du soumissionnaire 025	<p>M.10</p> <p>Ce point ne prend pas en considération les options 1 et 2, car en ajoutant le transformateur abaisseur, cela augmentera l'empreinte globale de "2U". En substance, on pourrait indiquer la conformité en maintenant une empreinte "6U", mais cela n'est valable que pour l'option 1. L'option 2 augmenterait les dimensions physiques, ce qui conduirait à une solution "8U". La Couronne devrait-elle créer un autre point obligatoire pour indiquer clairement comment la conception intégrant un transformateur abaisseur sera 8U ?</p>
Réponse du Canada à la question 025	<p>Pour l'option 1 : La solution UPS (UPS, batteries et armoires de batterie) ne doit pas dépasser 6U.</p> <p>Pour l'option 2 : Le transformateur abaisseur et les UDPs ne font pas partie de l'exigence de 6U pour la solution UPS.</p>

Question du soumissionnaire 026	M.27 Si l'onduleur de base proposé possède (2) la norme NEMA L6-20R avant l'ajout d'un transformateur abaisseur de tension, est-ce satisfaisant étant donné que le but du transformateur abaisseur de tension est de réduire les prises de 208V à 120V de type NEMA 5-15R et NEMA 5-20R ? Le point M.29 confirme ce point concernant l'onduleur de base. Nous voulons donc nous assurer de la clarté des réponses fournies pour chaque point obligatoire.
Réponse du Canada à la question 026	Deux (2) connecteurs L6-20R doivent être inoccupés et disponibles pour toutes les options, peu importe si un transformateur abaisseur est inclus. La solution UPS doit avoir au minimum de (2) connecteurs L6-20R disponibles pour des appareils supplémentaires après la connexion du transformateur abaisseur.
Question du soumissionnaire 027	M.38 L'UDP proposée peut-elle offrir (8) C13 et (6) C19 au lieu de l'exigence obligatoire inférieure de (10) C13 et (1) C19 au point obligatoire M.48 ?
Réponse du Canada à la question 027	Non, l'UDPi doit fournir <u>au minimum</u> 10 x C13 et <u>au minimum</u> 1 x C19 connecteurs de sortie sur chaque UDPi.
Question du soumissionnaire 028	L'appel d'offres demande que l'IPDU soit gérée. Cela signifie-t-il que vous voulez pouvoir surveiller l'IPDU uniquement ou que vous voulez également avoir la possibilité d'éteindre et d'allumer une prise spécifique de l'IPDU à distance ?
Réponse du Canada à la question 028	En plus des capacités de surveillance, la solution UDP doit: - permettre le contrôle à distance de l'activation (Allumer/Éteindre) des prises individuelles; - pouvoir être réinitialisée, puis redémarrée à distance au moyen de l'interface de gestion de réseau; et - être géré avec un logiciel de gestion centralisée (LGC) permettant l'utilisation de toutes les fonctionnalités du LGC telles que la surveillance, les alertes et les rapports; Veuillez-vous référer au document de la demande d'offre pour la liste des exigences.
Question du soumissionnaire 029	L'État pourrait-il confirmer que l'UPS et le UDP seront installés par des employés du SSC et qu'il n'est pas nécessaire, dans le cadre de cette proposition, de fournir des services de soutien à l'installation ?
Réponse du Canada à la question 029	Les employés de SPC installeront les UPS et le UDP. Il n'est pas nécessaire de fournir des services de soutien à l'installation
Question du soumissionnaire 030	Dans le formulaire 3 - soumission financière, point 10, l'État pourrait-il confirmer s'il souhaite que tous les prix des garanties soient inclus dans le prix des composants du matériel (points 1 à 6) ou s'il souhaite que les prix des garanties soient indiqués séparément au point 10 ?
Réponse du Canada à la question 030	Pour l'article n° 10, dans le formulaire 3 - soumission financière, le Canada recherche un prix tout compris pour une garantie de cinq (5) ans sur tous les composants matériels énumérés dans la feuille de calcul (articles 1 à 6), y compris les piles. Une version révisée du formulaire 3 - soumission financière v2 a été publiée.
Question du soumissionnaire 031	En réponse à la question n° 30 ci-dessus, le Canada apporte les précisions suivantes concernant le point n° 9 du formulaire 3 - soumission financière.
Réponse du Canada à la question 031	Pour le point n° 9, dans le formulaire 3 - soumission financière, le Canada recherche un prix tout compris pour un logiciel de cinq (5) ans support et maintenance pour tous les logiciels de gestion énumérés dans la feuille de calcul (points 7-8). Une version révisée du formulaire 3 - soumission financière v2 a été publiée.

Question du soumissionnaire 032	Question 1 : Étant donné qu'un grand nombre de questions et de réponses viennent d'être publiées et qu'on m'a dit qu'il faudra poser d'autres questions, le Canada pourrait-il prolonger la période d'enquête jusqu'au vendredi 12 février 2021, et également prolonger la date limite de soumission jusqu'au vendredi 19 février 2021 ?
Réponse du Canada à la question 032	Une prolongation supplémentaire a été accordée. * Le Canada prolonge la date de clôture jusqu'au 19 février 2021
Question du soumissionnaire 033	Pouvez-vous le prolonger jusqu'à la semaine prochaine étant donné le nombre de questions supplémentaires que nous devons examiner ?
Réponse du Canada à la question 033	Une prolongation supplémentaire a été accordée. * Le Canada prolonge la date de clôture jusqu'au 19 février 2021
Question du soumissionnaire 034	Est-il possible de prolonger la date de cet appel d'offres étant donné que les addenda publiés hier comportaient des informations incorrectes sur la date de clôture ?
Réponse du Canada à la question 034	Le Canada a prolongé la période de questions jusqu'au 19 février 2021. La nouvelle date de clôture est le 26 février 2021.
Question du soumissionnaire 035	Étant donné qu'un grand nombre de questions et de réponses viennent d'être publiées et qu'il faudra, me dit-on, poser d'autres questions, le Canada pourrait-il prolonger la période d'enquête jusqu'au vendredi 12 février 2021 et prolonger également la date limite de soumission jusqu'au vendredi 19 février 2021 ?
Réponse du Canada à la question 035	Le Canada a prolongé la période de questions jusqu'au 19 février 2021. La nouvelle date de clôture est le 26 février 2021.
Question du soumissionnaire 036	Il est à noter que deux autres amendements ont été publiés le 8 février 2021. Il y a eu un grand nombre de réponses qui exigent que les pages PDF 63 à 70 de la demande de propositions soient révisées et modifiées pour refléter ces réponses et amendements. Sur ces pages se trouvent les critères de test de la preuve de proposition de P.1 à P.22. Le Canada peut-il confirmer qu'il modifiera ces sections de la DP et qu'il prolongera la date limite afin que les soumissionnaires puissent examiner les critères de test après que ces modifications auront été apportées ? Après l'examen des critères révisés de vérification de la preuve de proposition, nous devons probablement clarifier les changements et poser davantage de questions.
Réponse du Canada à la question 036	Non, le Canada conservera le critère cotés tels quels. Le fournisseur doit fournir une do.
Question du soumissionnaire 037	Le Canada peut-il également indiquer une date à laquelle il prévoit effectuer ces tests, qui comprennent les critères du test de preuve de proposition de P.1 à P.22 ?
Réponse du Canada à la question 037	Étant donné que la date de clôture des soumissions a été déplacée au 26 février, la date de début provisoire des tests de la preuve de proposition est déplacée au 16 mars.
Question du soumissionnaire 038	Nos équipes auront bientôt d'autres questions, ce qui est une raison supplémentaire à nos demandes de prolongation pour prolonger la période d'enquête jusqu'au vendredi 12 février 2021, et également de prolonger la date limite de soumission jusqu'au vendredi 19 février 2021 ?
Réponse du Canada à la question 038	Le Canada a prolongé la période de questions jusqu'au 19 février 2021. La nouvelle date de clôture est le 26 février 2021.

Question du soumissionnaire 039	Nous avons remarqué aujourd'hui que vous avez mis en ligne une nouvelle "feuille de calcul pour les offres financières du formulaire 3 v2", mais elle est au format PDF. Pouvez-vous afficher ce formulaire au format MS Word ?
Réponse du Canada à la question 039	Oui, le Canada publiera le formulaire 3 - Soumission Financière v2 en format MS Word.
Question du soumissionnaire 040	L'État pourrait-il confirmer la différence du nombre d'appareils qui nécessitent le soutien du logiciel de gestion centralisée ? L'écart entre le nombre de dispositifs se trouve dans le formulaire 4 sous la section b) de l'exigence technique obligatoire M.32. et dans les points 7 et 8 de la soumission financière du formulaire 3 ?
Réponse du Canada à la question 040	Les éléments 7 et 8 de la feuille de travail de la soumission financière ont les bonne quantité pour l'exigence actuelle. Le critère M.32 fait référence à la capacité du logiciel de gestion centralisée pour une évolutivité future et des possibilités de croissance.
Question du soumissionnaire 041	L'État pourrait-il confirmer s'il acceptera un prix unique pour le logiciel de gestion centralisée qui prend en charge à la fois l'UPS et les PDU gérés pour la feuille de calcul de l'offre financière (formulaire 3) ? Nos clés de licence autoriseront 10 nœuds par clé de licence, ces 10 nœuds par site couvriront vos UPS, PDU et nœuds d'hyper-convergence.
Réponse du Canada à la question 041	Le Canada acceptera un prix forfaitaire pour le logiciel de gestion centralisée tant qu'il répond aux exigences des articles 7 et 8 de la feuille de travail de la soumission financière.
Question du soumissionnaire 042	En ce qui concerne le formulaire 4 - Critères d'évaluation de la soumission - M.16, le Canada peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent proposer une interface de carte de gestion de réseau UPS conforme à la norme TLS 1.3 ?
Réponse du Canada à la question 042	L'interface de la carte réseau de l'onduleur doit prendre en charge TLS 1.2 ou supérieur. La norme TLS 1.3 est également conforme.
Question du soumissionnaire 043	Bien que l'appel d'offres demande aux soumissionnaires de fournir dans la réponse leur habilitation de sécurité d'installation (HSI), nous n'avons pas vu où il est indiqué le niveau minimum d'habilitation de sécurité d'installation requis ? Le Canada peut-il fournir cette information ? De plus, le Canada peut-il fournir le niveau d'habilitation de sécurité individuel requis pour les personnes participant aux essais ?
Réponse du Canada à la question 043	Le Canada a déterminé qu'il y a une exigence de sécurité au niveau secret et une Liste de vérification des exigences de sécurité (LVERS) sera incluse avec cette demande de soumissions. En outre, les représentants des soumissionnaires qui participent aux tests de preuve de soumission (PDS) doivent avoir une habilitation de sécurité de niveau Secret pour avoir accès au 125, promenade Sussex, Ottawa ON.
Question du soumissionnaire 044	Le Canada peut-il communiquer le nom de l'équipementier historique d'UPS à Global Affairs Canada ?
Réponse du Canada à la question 044	Non, le Canada ne fournira pas le nom du FEO titulaire d'UPS à Affaires mondiales Canada. Les soumissionnaires doivent noter que les informations demandées ne sont pas pertinentes pour l'appel d'offres en cours et que ces informations ne sont pas nécessaires pour que les fournisseurs puissent soumettre une proposition.

Question du soumissionnaire 045	Étant donné qu'il reste des questions en suspens depuis deux jours et que nous avons posé aujourd'hui d'autres questions dont les réponses nécessiteront probablement des éclaircissements, le Canada pourrait-il prolonger la période de questions jusqu'au mardi 16 février 2021 ?
Réponse du Canada à la question 045	Le Canada a prolongé la période de questions jusqu'au 19 février 2021. La nouvelle date de clôture est le 26 février 2021.
Question du soumissionnaire 046	<p>Nous avons engagé des experts de l'industrie qui ont examiné les exigences et ont effectué des tests de référence pour déterminer les solutions les plus rentables pour répondre aux exigences opérationnelles qui ont été identifiées. Toutefois, étant donné qu'il y a eu des modifications tout au long de la période de questions et réponses, nous demandons une autre modification basée sur ces réponses et les résultats de ces tests de référence. Par exemple, dans la question 005, qui concerne le point M.39, la réponse du Canada à la question 005 était "La vitesse de 10/100 MBPS de l'interface réseau du PDU serait acceptable". Ensuite, il y a la réponse du Canada à la question 019, qui dit : "La vitesse de l'interface réseau de l'unité PDU de 10/100 MBPS serait acceptable" : "L'interface de gestion de réseau intégrée doit avoir un port Ethernet à un minimum de 1 Gbps." Cela n'a aucun sens car aucun fabricant d'onduleurs ne dispose d'interfaces réseau intégrées. Vous trouveriez une interface intégrée sur un appareil comme un ordinateur portable, où l'interface est intégrée à la carte mère. Tous les onduleurs de cette taille sur le marché ont des cartes d'interface réseau enfichables et non intégrées. De plus, étant donné que la question 005 accepte une vitesse d'interface réseau PDU de 10/100 MBPS, il n'est pas logique, dans le cas de M.15, d'avoir un port Ethernet à un minimum de 1 Gbps ; il faudrait donc réduire la vitesse à 10/100MBPS.</p> <p>En outre, d'un point de vue opérationnel, la réponse du Canada à la question 028 est la suivante "En plus des capacités de surveillance, la solution PDU doit : fournir un contrôle à distance pour la commutation des prises individuelles ; inclure la possibilité d'être réinitialisée/redémarrée à distance via l'interface de gestion du réseau ; et être gérée avec un logiciel de gestion centrale permettant l'utilisation de toutes les fonctionnalités du CMS telles que la surveillance et l'alerte et la production de rapports ; Veuillez-vous référer au document d'appel d'offres pour une liste des exigences. Après avoir examiné le document d'appel d'offres et la réponse du Canada à la question 028, les experts de l'industrie ont confirmé que pour un besoin de cette taille, la largeur de bande requise serait inférieure à 2 MBPS, et qu'elle n'atteindrait même pas 2 MBPS, ce qui peut être démontré au Canada. Étant donné que le Canada a déclaré à la question 005 que "La vitesse de l'interface réseau du PDU de 10/100 MBPS serait acceptable", soit plus de 50 fois le besoin opérationnel, il n'y a donc aucune justification rationnelle pour le besoin en M.15 de 1 Gbps, soit 1000 MBPS, ce qui représente plus de 500 fois le besoin opérationnel. Par conséquent, le Canada réduira-t-il l'exigence M.15 à 10/100 MBPS pour correspondre à l'exigence M.39 de 10/100 MBPS ?</p>
Réponse du Canada à la question 046	Le Canada s'attend à ce que la carte d'interface de gestion de réseau soit dans le boîtier de l'onduleur. Il n'y a aucune exigence explicite pour que la carte soit intégrée à la carte mère de l'onduleur. La carte d'interface de gestion réseau doit avoir un port Ethernet Gigabit.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE SOLlicitATION RESTENT INCHANGÉS

=====

Vous trouverez ci-dessous un résumé des pièces jointes/modifications apportées à ce jour à cette sollicitation :

Suivi des documents	Distribution	Date	Description
Amendement No. 011	Achats et vente	18 février 2021	Réponse du Canada aux questions : 5 et 34-46
Amendement No. 010	Achats et vente	17 février 2021	Modifier la date et l'heure de clôture
Amendement No. 009	Achats et vente	10 février 2021	Modifier la date et l'heure de clôture et Modifier le Formulaire 3 – soumission financière v2
Amendement No. 008	Achats et vente	10 février 2021	Réponse du Canada aux questions : 30-33
Amendement No. 007	Achats et vente	08 février 2021	Réponse du Canada aux questions : 13 et 29
Amendement No. 006	Achats et vente	08 février 2021	Modifier la date de livraison :  Pièce jointe 1 – ASC_PDU_ Cédule de
Amendement No. 005	Achats et vente	05 février 2021	Réponse du Canada aux questions : 3-4, 7, 9, 12, 14-28
Amendement No. 004	Achats et vente	02 février 2021	Modifier la date et l'heure de clôture
Amendement No. 003	Achats et vente	28 janvier 2021	Réponse du Canada aux questions : 2, 5-6, 8,10-11
Amendement No. 002	Achats et vente	26 janvier 2021	Modifier l'autorité contractante et Modifier l'heure de clôture
Amendement No. 001	Courriel	14 janvier 2021	Réponse du Canada aux questions : 1